



L'INJONCTION



est devenue l'arme favorite des employeurs pour brimer les droits des travailleurs.

PAR
UNE INJONCTION

Un juge peut

Ordonner quelque chose ou défendre quelque chose sans même prendre le temps d'entendre la partie syndicale.

Ordonner ou défendre illégalement quelque chose. Et on est obligé de lui obéir quand même, tant que l'injonction demeure en vigueur, sous peine de prison ou d'amendes astronomiques.

Imposer, si on y désobéit, des pénalités en plus de toutes celles qui sont prévues par les autres lois (code criminel et autres).

Imposer le travail forcé. Oui, c'est bien ça, forcer des hommes et des femmes à travailler.

Qu'est-ce qu'une injonction?

Une injonction est un ordre de la cour défendant de faire quelque chose ou ordonnant de faire quelque chose.

Comment s'obtient une injonction?

Il faut que le patron (gouvernement, entreprise) la demande à la cour en invoquant une raison légale quelconque, sans entendre nécessairement la partie syndicale, et cela n'importe quand.

L'employeur procède souvent de la manière suivante. Il recherche délibérément l'émission d'un bref d'injonction. Pour l'obtenir, il organise une provocation quelconque, comptant sur une riposte des piquetiers pour lui donner ouverture à plaider intimidation, voies de fait, obstruction des voies menant à la propriété privée, etc. Le résultat obtenu, même minime, déclenche le procédé. Il demande alors une injonction interdisant tout piquetage, etc. Souvent même on procède ex-parte. Parfois la plus minime atteinte aux lois par un seul individu sert de prétexte pour obtenir une injonction frappant globalement et indistinctement le syndicat, ses responsables, ses membres. Le moindre agent provocateur peut ainsi déclencher une suite d'effets judiciaires onéreux et abusifs, dont le but est trop évident: démoraliser les grévistes, les placer dans une position où ils perdent confiance dans leur cause et leurs moyens de défense, etc.

Le but recherché est en effet multiple. Tout d'abord, affaiblir le moral des grévistes. En même temps, faire disparaître les piquets de grève, ou limiter tellement le nombre de piquets que ceux-ci ne puissent en réalité exercer le droit que leur reconnaît la loi, supprimer à toutes fins pratiques un autre droit qui est le droit de manifestation pacifique, intimider les grévistes, mal rompus aux subtilités légales et à la portée des textes, en les rendant perplexes devant chaque geste à poser, chaque démarche à entreprendre.

La CSN mène présentement dans tout le Québec une campagne d'envergure pour l'abolition de cette mesure injuste dans les conflits de travail.

Voici quelques notes susceptibles de nous éclairer sur cette question:

D'ordinaire, les procédures légales, les textes légaux, ne font pas l'objet d'une remise en question fondamentale. On se dispute sur leur interprétation, sur leur portée plus ou moins grande, sur leur application possible à tel ou tel cas, on propose même de les amender dans tel ou tel sens; mais il existe tout de même un consensus général sur leur utilité, leur nécessité. Par exemple, tout le monde admet quant à l'essentiel les dispositions du droit pénal sur le vol, le meurtre, les règles de droit civil touchant les obligations, les prêts. Donc, fondamentalement, ces règles, ces institutions ne sont pas contestées. Dans ce domaine les cours sont respectées, les jugements sont souverains.

OR, PRÉCISÉMENT, TEL N'EST PAS LE CAS AU SUJET DES INJONCTIONS APPLIQUÉES AUX RELATIONS OUVRIÈRES-PATRONALES.

POURQUOI?

La loi doit fondamentalement provenir d'un consensus; or dans ce cas-ci le consensus n'existe plus. L'application de la loi en pareil cas relève donc beaucoup plus de la contrainte que de l'esprit des lois.

POURQUOI CE CONSENSUS NÉCESSAIRE À TOUT ORDRE LÉGAL N'EXISTE-T-IL PAS EN MATIÈRE D'INJONCTION RELATIVE AUX CONFLITS DU TRAVAIL?

D'abord il faut constater que la façon dont on applique la procédure d'injonction est différente lorsqu'il s'agit de conflits collectifs et sociaux de l'application lorsqu'il s'agit de conflits entre particuliers. C'est cette différence d'application qui fait d'ailleurs que le consensus indispensable à l'existence et au respect de la loi n'existe pas dans le premier cas alors qu'il existe dans le second.

POURQUOI CETTE DIFFÉRENCE D'APPLICATION?

Il faut d'abord constater que les rapports entre patrons et ouvriers sont des rapports de contestation d'un ordre économique-social. L'ordre social actuel est profondément instable parce que le pouvoir du peuple, dans le régime d'entreprise tel que nous le connaissons, est un pouvoir marginal, secondaire et négatif, juridiquement mal assis et reposant en définitive davantage sur la force que sur des garanties légales. Le pouvoir patronal repose, au contraire, sur des lois qui le confirment. Par exemple, le droit à la propriété de l'usine est soutenu par le Code civil, tandis que le droit à l'emploi ne l'est que par contrat. Le premier est fondamentalement absolu; le second est foncièrement relatif et conditionnel.

Il y a donc déséquilibre permanent entre les forces populaires et les forces du capital, entre celles de l'immense majorité et celles de l'infime minorité. Il se trouve paradoxalement que cette disproportion radicale joue en faveur du petit nombre et contre le grand nombre.

L'action syndicale est une tentative continue pour compenser certains effets de ce déséquilibre, à défaut de pouvoir le rétablir immédiatement. Elle s'inscrit donc dans le simple cadre des transactions commerciales ordinaires.

Or, l'injonction joue directement contre l'action syndicale qui cherche à réaliser pour les travailleurs des choses d'une importance vitale: meilleurs salaires, sécurité d'emploi plus grande, moyens de défense contre les abus quotidiens de l'autorité dans l'entreprise, sécurité et hygiène au travail, etc.

Les armes essentielles des travailleurs dans la poursuite de ces fins sont la grève et son moyen auxiliaire indispensable, le piquetage. Ces moyens sont d'ailleurs utilisés dans un contexte légal qui met en danger leur utilité même: droit pour l'employeur de faire fonctionner son usine en dépit de la grève, conditions de toutes sortes accolées à l'exercice du droit de grève.

OR, L'INJONCTION A PRÉCISÉMENT POUR EFFET DE PROHIBER CES ARMES ESSENTIELLES.

Pourtant le Code pénal existe déjà; mais ce n'est pas suffisant pour les employeurs qui veulent une défense supplémentaire, celle de l'injonction. Si celle-ci est violée, le coupable se voit passible de deux sanctions, l'une à cause de sa désobéissance à l'injonction et l'autre à cause du Code pénal. De plus, l'accusé se voit privé des bénéfices des prudences propres au droit pénal, notamment en ce qui regarde la présomption d'innocence et le droit de ne pas témoigner dans sa propre cause. L'INJONCTION FOURNIT DONC UN MOYEN ILLEGITIME D'ÉVITER LES BARRIÈRES QUE LE DROIT PÉNAL A MISES À L'EXERCICE DE LA JUSTICE.

Autre source d'abus. Les injonctions émises par les juges et qui ont force de loi et souvent même sont contraires à cette dernière. Donc, ce que les employeurs ne trouvent pas dans les lois, ils peuvent le chercher dans les bureaux des juges. Et on sait d'expérience que plusieurs juges, qui appartiennent à la classe sociale dominante, ne se font pas tirer l'oreille. Ils n'ont qu'à succomber à leurs préjugés de classe...

Voilà pourquoi la CSN a entrepris une campagne contre les injonctions. Le mouvement est d'avis que la persistance à vouloir maintenir le recours à l'injonction dans des conflits de travail provient soit d'intérêts décidés à se réserver l'usage de cette arme, soit d'une mauvaise philosophie de l'ordre social.

Une seule mesure peut être admise dans une grève: que l'employeur ferme le lieu de travail jusqu'à la signature d'une convention collective. Les grèves où cette mesure a été appliquée n'ont pas été sensiblement plus longues que les autres; mais à la différence de plusieurs autres n'ont pas laissé de souvenirs amers ni accumulés de haines superflues.

le travail des militants

URGENT

Nous demandons à tous
les militants de répondre
IMMÉDIATEMENT
à l'enquête-éclair de la page 4.

vol.1, no 8, octobre 1968



Nombre de jugements, même consacrés par la jurisprudence, constituent à notre avis de purs abus, en interdisant à des citoyens d'exercer des droits aussi bien établis que ceux de se trouver dans un lieu public, de circuler sur la voie publique aux abords du lieu de travail, ou en prohibant l'accès des citoyens à une zone quelquefois très étendue mais néanmoins publique dans le voisinage du lieu de travail, en défendant même l'accès à certaines rues y conduisant, ou en limitant tellement les droits des citoyens en grève, de manière à empêcher, par avance, toute possibilité présomée de désordre, que ceux-ci ne pourraient pas même, le voulaient-ils, se prévaloir des droits ordinaires de manifestation pacifique ou de piquetage pacifique; sans compter que l'injonction a souvent pour effet de réduire à néant ou presque à néant un symbole puissant, du point de vue psychologique, qui est la ligne de piquetage, signe traditionnel de la résistance ouvrière.

Le message d'Emilio Maspero au congrès de la CSN:

Les travailleurs québécois doivent forger eux-mêmes les armes qui leur permettront de transformer la société

Voici le texte de l'allocution qu'a prononcée, au congrès de la CSN à Québec le 18 octobre, Emilio Maspero, secrétaire général de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens (CLASC) et vice-président de la Confédération mondiale du travail (CMT) qu'il représentait aux assises.

Chers camarades:

Lorsque notre camarade, Marcel Pepin, m'a demandé d'être présent au congrès de la CSN, j'ai accepté avec beaucoup d'intérêt, avec une profonde sympathie et aussi avec une grande satisfaction.

Ma tâche de secrétaire général du syndicalisme en Amérique latine m'a empêché d'être ici plus tôt avec vous. Comme vous le savez, il y a seulement trois jours, ou quatre jours, un coup d'état militaire a eu lieu à Panama. Il y a deux semaines un autre coup d'état militaire avait lieu au Pérou. Cette vague militariste, qui entraîne une répression brutale contre le syndicalisme, contre le peuple organisé, contre les masses populaires, crée pour nous autres, en Amérique latine, une situation de plus en plus compliquée, dramatique et même tragique.

Les impérialismes américain et soviétique se sont partagés le monde

Mais, malgré cette situation, j'ai accepté de me rendre au congrès de la CSN pour y représenter la Confédération mondiale du travail et, plus spécialement, l'Amérique latine.

Le processus du syndicalisme de la CSN, c'est un processus très important, très décisif, pas seulement pour les travailleurs québécois mais aussi pour les travailleurs de l'Amérique latine. Je dirais même pour tous les travailleurs du monde.

En fait, dans le monde actuel, nous nous trouvons en face d'un processus révolutionnaire. Vous pouvez l'appeler n'importe comment. On peut l'appeler contestation, protestation, révolte, pouvoir étudiant, pouvoir noir, pouvoir aux travailleurs. Au fond, dans tous les pays du monde, même dans les pays capitalistes, même dans les pays communistes et aussi et surtout dans les pays du Tiers Monde — en Afrique, en Amérique latine, en Asie — la révolution ce n'est pas un mot démagogique.

La révolution exprime l'angoisse et aussi l'espoir des hommes, de l'humanité, qui prend de plus en plus une conscience profonde d'une civilisation qui veut se créer sur la puissance de l'argent, sur la dialectique du pouvoir, sur la guerre impérialiste des blocs; soit les blocs capitalistes, soit les blocs communistes. Une humanité qui veut promouvoir un véritable humanisme, une société à la dimension de l'homme, de tous les hommes, mais qui constate que le capitalisme comme système a remplacé l'homme pour l'argent; que l'impérialisme — soit l'impérialisme américain, soit l'impérialisme soviétique — a laissé de côté toutes les idéologies.

Ils sont tombés dans la dialectique du pouvoir, se sont partagés les zones d'influence dans le monde afin d'imposer à l'humanité des modèles et des formules qui ne sont pas valables pour les intérêts du peuple, mais seulement pour les centres de pouvoir — centres de pouvoir de plus en plus bureaucratiques, technocratiques et oligarchiques — qui prétendent dominer et contrôler l'humanité.

La contestation actuelle est le signe de l'échec des régimes capitaliste et communiste

La société actuelle — et quand je parle de la société actuelle, je parle de toutes les sociétés du monde — connaît une profonde mutation, marquée par des contestations de natures diverses qui remettent en cause soit le régime capitaliste ou néo-capitaliste, soit le régime communiste.

Vous connaissez les événements du mois de mai en France, l'invasion et l'occupation de la Tchécoslovaquie, les événements qui se répètent de plus en plus en Amérique latine et même à l'intérieur des Etats-Unis. En arrivant au Canada, il y a quatre ou cinq jours, j'ai constaté qu'ici même au Québec, parmi les étudiants, parmi les travailleurs, il existe un processus de contestation de la société globale.

Les solutions proposées par le régime capitaliste, par le régime néo-capitaliste et communiste, à diverses époques de l'histoire contemporaine, se soldent finalement par une faillite parce que ces expériences n'ont aucunement tenu compte des aspirations profondes et des besoins réels — matériels et culturels, humains, moraux et spirituels — de l'homme, de tout l'homme et de tous les hommes qui veulent se développer dans la liberté et dans la dignité.

La société de consommation est une manoeuvre du néo-capitalisme pour consolider son pouvoir

En face de ce processus de mutation dans le monde, en face de ce processus de contestation ou de révolution, comme nous disons en Amérique latine, quel va être la tâche du mouvement ouvrier, du syndicalisme, des travailleurs organisés?

A Paris, les camarades étudiants ont dit, ont souligné que la révolution de mai était surtout la révolution de l'imagination. Qu'est-ce que ça veut dire la révolution de l'imagination? Ça veut dire que dans tous les pays du monde où la richesse, l'abondance, le développement économique existent, on est à consolider des sociétés de bien-être, de consommation, d'abondance.

Il y a là un grand danger de tuer l'imagination, de tomber dans le conformisme. Le danger principal de ce bien-être, de cette consommation matérielle, qui est une création du néo-capitalisme, c'est de provoquer la dépolitisation des travailleurs, la dépolitisation des masses populaires.

Au fond, c'est une manoeuvre capitaliste, néo-capitaliste, qui veut endormir, enlever au peuple, aux travailleurs, l'esprit de combat, de lutte, de contestation pour consolider d'une façon définitive le pouvoir économique — et à travers le pouvoir économique, le pouvoir politique — dans les mains des oligarchies bureaucratiques et technocratiques, qui ont pour ainsi dire méprisé, qui méprisent et qui mépriseront de plus en plus l'homme, qui est le centre, le sujet de l'histoire humaine.

On a constaté, dans ces pays où cette société de bien-être peut tuer l'imagination, on a constaté heureusement — et je souligne heureusement — qu'il y a des travailleurs, qu'il y a des dirigeants syndicaux, qu'il y a des organisations syndicales qui s'en sont rendus compte. Le bien-être matériel et la consommation, c'est bien. Il ne faut pas le refuser, c'est nécessaire, c'est une étape de la libération de l'homme; mais ce n'est pas le point d'arrivée. On ne peut pas en rester là, parce qu'il faut se demander quel est le rôle du syndicalisme dans l'histoire humaine et dans l'histoire des hommes et du peuple.

Pour nous autres — et c'est notre expérience dans diverses parties du monde — le syndicalisme dans l'histoire de l'humanité, c'est le mouvement humaniste par excellence, c'est le mouvement de l'homme, de l'homme opprimé, écrasé, maltraité par les systèmes économique, politique, social; le mouvement de ceux qui ont décidé de former une organisation, de se donner une conscience, une politique pour libérer les hommes, les travailleurs qui représentent la majorité de l'humanité.

Le syndicalisme américain est devenu un instrument de l'ordre établi

Au fond, quel est le processus de l'homme dans l'histoire? C'est la lutte, pas seulement pour contrôler la nature, c'est surtout la lutte — la lutte plusieurs fois violente et sanglante — pour contrôler aussi sa propre destinée personnelle, surtout pour contrôler ensemble, avec les autres, sa propre destinée collective.

Le mouvement syndical s'inscrit dans cette perspective de l'histoire humaine: la libération personnelle du travailleur comme personne humaine; mais aussi du travailleur comme collectivité.

C'est un mouvement qui tente d'organiser les travailleurs, leur donner une perspective dans la longue marche de l'histoire humaine, afin de leur donner la possibilité de contrôler leur destinée personnelle et de prendre dans leurs propres mains leurs propres responsabilités.

Dans cette perspective, le mouvement syndical n'a pas le droit de contredire la promotion collective, à cause d'intérêts personnels et privés. La mission, le rôle historique du mouvement syndical, c'est de faire monter, de promouvoir tout le monde du travail et non seulement promouvoir le monde du travail mais aussi refaire une société où le travail et les travailleurs sont jusqu'à présent méprisés, contestés de façon globale la société actuelle pour bâtir une société vraiment à la dimension de l'homme, du travail et du travailleur.

Il y a un grand danger. Vous l'avez souligné dans ce congrès, je l'ai entendu avec une grande satisfaction dans le rapport moral de notre camarade Pepin et aussi dans les interventions de plusieurs camarades. Le grand danger, c'est le syndicalisme qui a trahi cette nature du mouvement ouvrier, qui a accepté de devenir la courroie de transmission de l'ordre établi, qui a accepté de devenir la cour-

roie de transmission de la guerre impérialiste, de la lutte entre les blocs. Ce danger dans notre hémisphère, dans l'hémisphère de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine, c'est surtout le syndicalisme américain, qui est devenu une pièce de l'establishment, une pièce de l'ordre établi.

J'ai entendu dire, à Berlin et à Paris, par Colin Bendit et par plusieurs étudiants: "A quoi sert ce syndicalisme-là, embourgeoisé, bureaucratisé?" Il fait partie de l'ordre établi et, le jour où on reforme la société, il faudra le remettre en question ce syndicalisme-là, au même titre que le capitalisme.

Je ne veux pas faire une litanie de toutes les misères qu'à causées ce syndicalisme américain, nous les connaissons très bien en Amérique latine. Je vous donne seulement un exemple: lorsque les camarades étudiants se sont battus à Mexico il y a deux semaines, ils se sont battus, avec des travailleurs et avec des paysans, contre la Confédération des travailleurs du Mexique, qui est affiliée et ralliée à 100% à la perspective du syndicalisme américain. Il faut savoir que dans les bâtiments de la Confédération des travailleurs du Mexique se trouve le siège de la super structure syndicale américaine qui tente de contrôler, de pénétrer et d'aliéner les travailleurs en Amérique latine.

Eh bien! Au cours du dernier conseil national de cette Confédération des travailleurs du Mexique, des représentants syndicaux, absolument aliénés, ont pris la décision de constituer des commandos ouvriers armés pour lutter contre les étudiants afin d'appuyer la répression du gouvernement. Ils étaient à côté de la police et de l'armée qui ont massacré les étudiants.

Ca c'est seulement un exemple du comportement de ce syndicalisme américain qui est toujours du côté de la répression, parce qu'au fond il est l'instrument de l'impérialisme et du capitalisme international.

Chez-nous, en Amérique latine, le syndicalisme est obligé de contester d'une façon globale avec des moyens peu tranquilles et pacifiques et peut-être dans l'avenir de plus en plus violents. Nous sommes obligés de contester une société où il n'y a pas d'abondance ni de consommation, ni de bien-être, mais où il y a la misère, la misère de plus en plus grande, dans un continent où il y a 275 millions d'êtres humains et d'ici 35 ans il y aura 600 millions d'êtres humains sans aucune perspective d'amélioration matérielle humaine.

Le capitalisme et l'impérialisme: un serpent dont la tête se trouve dans les pays développés

Mais ce combat que nous devons faire dans notre continent où règne la misère, c'est le même combat qu'en Afrique ou en Asie, c'est aussi votre combat, c'est aussi le combat des travailleurs des pays développés, des pays riches. Pourquoi? Parce qu'on ne peut pas combattre le capitalisme et l'impérialisme sans une stratégie, une politique, un programme d'action commune à tous les travailleurs du monde.

Le capitalisme et l'impérialisme, c'est un grand serpent. Chez-nous, en Amérique latine, en Afrique ou en Asie, nous pouvons seulement frapper sur la queue de ce grand serpent. La tête de ce grand serpent se trouve à New-York, à Paris, ici au Canada, en Europe, dans les pays riches, même en Russie, à Moscou. C'est là que se trouve la tête de ce serpent impérialiste et capitaliste. A quoi servirait que nos camarades là-bas, dans les pays de misère, se battent et frappent sur la queue, si dans les pays riches, loin de se battre, on s'installait dans le bien-être, on s'installait dans l'égoïsme de la consommation, on s'installait dans une espèce de nationalisme de l'abondance, on nous laissait seuls nous battre contre la queue alors qu'il faut couper la tête du capitalisme international. Mais ce n'est pas facile, faire une stratégie de tous les travailleurs au niveau mondial.

Au dernier congrès de l'ancienne C.I.S.C., au Luxembourg, nous sommes arrivés à un accord presque unanime pour déconfessionnaliser la C.I.S.C., pour créer la Confédération mondiale du travail. On a enlevé l'étiquette chrétienne, on a enlevé cette étiquette pour permettre à la nouvelle Confédération mondiale du travail d'être plus ouverte, d'être vraiment ouverte à tous les travailleurs du monde. La Confédération mondiale du travail a maintenant des organisations affiliées dans les cinq continents; 75 organisations affiliées dans tous les continents et à peu près 13 millions de travailleurs.

Mais c'est insuffisant. Il y a dans le monde à peu près 700 millions de travailleurs. Il reste encore à faire un long et très dur travail.

La Confédération mondiale du travail veut être vraiment indépendante de la lutte des blocs, des blocs capitalistes et communistes, de tout le bloc impérialiste. Elle veut être vraiment un confédération autonome, démocratique, unitaire, mais elle veut aussi être

surtout la confédération du syndicalisme nouveau. Il le faut pour permettre aux travailleurs et à tous les peuples de refaire nos sociétés et de bâtir des sociétés à la dimension de l'homme, de tous les hommes.

Cette Confédération mondiale du travail, ce n'est pas une super-structure. Elle ne doit pas être une super-structure. Cette Confédération mondiale du travail, elle doit reposer dans l'action de chaque militant, de chaque dirigeant, dans n'importe quel coin du monde, avec l'idée que tous ensemble nous menons le même combat social.

Vous autres ici au Québec vous menez votre combat social, vous voulez entrer dans une perspective plus politisée. C'est nécessaire pour contester la société globale. C'est la même chose chez-nous, en Amérique latine, c'est la même chose en Afrique, c'est la même chose en Europe.

Lorsqu'on veut vraiment faire du syndicalisme l'instrument de l'avant-garde pour la transformation radicale, globale des structures économiques, sociales, politiques, juridiques et culturelles, il devient nécessaire d'avoir un syndicalisme idéologique, un syndicalisme avec une dimension politique.

Les travailleurs vont eux-mêmes forger les armes idéologiques qui leur permettront de refaire une société à la mesure de l'homme

Mais on se butte alors à une question fondamentale, une question dramatique qui se pose partout dans le monde: d'où viendra cette idéologie, d'où viendra cette politisation? Est-ce qu'elle va venir de vieux partis politiques qui représentent toujours les petites oligarchies privilégiées? Est-ce qu'elle va venir des centres intellectuels et sophistiqués de l'extérieur du mouvement ouvrier? D'où va venir cette idéologie et cette dimension politique?

La réponse que nous avons donnée, au moins en Amérique latine, durant la dernière conférence latino-américaine, où certains de vous autres, camarades, avez participé à St-Domingue; notre réponse a été très claire et très intransigeante: la seule idéologie valable, la seule dimension politique valable pour les travailleurs doit être l'idéologie et la dimension politique faites, élaborées, pensées, réfléchies à l'intérieur même du syndicalisme, à l'intérieur même du mouvement ouvrier.

Nous vivons dans le monde, vous vivez ici au Québec, on vit partout, dans une société de plus en plus technocratique, c'est la nouvelle façade du paternalisme. On ne croit pas au pouvoir créateur des travailleurs. On ne croit pas que les travailleurs soient capables de penser, de réfléchir, d'élaborer leur propre pensée, leur propre idéologie, leur propre politique.

Dans le monde des puissants, on croit que la pensée, l'idéologie et la politique doivent être élaborées dans les centres de pouvoir avec des intellectuels sophistiqués. On ne croit pas au pouvoir des travailleurs comme tel. Mais, nous qui sommes des syndicalistes, nous croyons — parce que c'est notre devoir, c'est notre raison de vivre, c'est notre raison d'exister — nous croyons à la capacité créatrice des travailleurs, des travailleurs les plus pauvres, les plus marginaux.

Ils peuvent participer, ils doivent participer à l'élaboration de cette pensée, de cette idéologie qui doit naître du corps même, de l'esprit même des travailleurs, de la réalité de tous les jours, des angoisses, des espoirs, de la lutte, de la répression.

C'est cette idéologie qui va être la seule valable pour permettre à la classe ouvrière de devenir un facteur de pouvoir, pas seulement un facteur. Je pourrais mais l'avant-garde et le pouvoir décisif pour détruire, pas dans le sens négatif, mais pour déborder cette société capitaliste et pour refaire une société à la mesure de l'homme.

Ce problème de l'idéologie et de l'action politique des travailleurs, c'est un problème universel qui se pose partout, dans différentes conditions, mais dans la même perspective. Ce combat, tout à fait nouveau pour les travailleurs, exige un effort de formation et lorsque je parle de formation je parle aussi d'information. On sait déjà en Amérique latine, vous savez ici, on sait partout que les grands centres d'aliénation qui utilisent le système actuel pour aliéner les masses populaires sont surtout les universités, les centres d'information, les moyens de masse.

Il faut absolument que le mouvement syndical devienne capable de structurer ses propres moyens d'information pour transmettre son idéologie élaborée au sein même du syndicalisme, pour la transmettre à tous les dirigeants, à tous les membres.

Au fond, si on veut marcher ensemble pour faire face à cette société, il faut le maximum de cohésion et le maximum d'unité, unité idéologique élaborée à l'intérieur du mou-

vement syndical, unité d'organisation et unité d'action.

En face de l'unité de tous les capitalistes, elle est nécessaire cette unité. En face de l'unité de tous les centres de pouvoir antipopulaires, la seule réponse historique c'est l'unité de tous les travailleurs qui doivent marcher ensemble, solidaires contre cette société pour la transformer.

Le "deuxième front" de la CSN: un immense espoir

J'ai suivi avec beaucoup d'attention votre congrès. Je peux franchement donner mon opinion. Je ne suis pas venu ici comme observateur, je n'ai même pas été observateur. Je suis un homme engagé dans une lutte en Amérique latine, peut-être demain ou après demain on sera en prison, on sera exilé, on sera torturé. Le genre de syndicalisme qu'il faut pratiquer en Amérique latine, c'est un syndicalisme qu'il faut payer de sa propre personne. Et c'est pour ça que je suis ici comme un militant, comme vous autres, dans le même combat et je peux vous dire que votre congrès, c'est pour nous autres, pour l'Amérique latine et aussi pour la C.M.T., travailleurs du Tiers Monde, un grand espoir.

Lorsque j'ai su que la CSN prenait une décision pour aller au-delà d'un syndicalisme seulement économique et pour faire de la CSN la base, le levain du peuple organisé, j'ai dit à certains camarades que je me croyais à un congrès en Amérique latine.

On pense presque de la même façon. Le syndicalisme doit être la base du peuple organisé. Il faut organiser le peuple, parce qu'au fond, le vrai syndicaliste, qui est un grand humaniste, est toujours un homme profondément démocratique. Pas dans le sens de cette façade de démocratie petit bourgeois où le peuple n'a rien à dire, n'a rien à faire; mais dans le sens de la démocratie réelle, qui est le pouvoir du peuple, qui est le peuple organisé.

Je partirai de ce congrès avec un grand espoir. Je dirai aux camarades de l'Amérique latine — je vais contacter aussi les camarades de l'Afrique et de l'Asie — je dirai qu'au Canada, au Québec, il y a un mouvement syndical qui a un grand courage. Car il faut le dire, vous avez du courage.

Ce n'est pas facile, lorsqu'on a la tentation de s'installer dans le bien-être, la consommation. On s'y trouve tellement bien dans cette société du bien-être et de la consommation, au moins au point de vue matériel. Mais il faut beaucoup de courage pour dire non, pour dire: nous ne voulons pas seulement ça. Ca c'est seulement un point de départ.

Nous voulons faire de notre mouvement syndical un mouvement capable d'exiger une redistribution des pouvoirs qui donnerait plus de pouvoir au peuple et aux travailleurs, une décentralisation du pouvoir de l'état et du capital.

Il faut créer de nouveaux centres de pouvoir populaires, mais pas seulement ça, parce que le pouvoir c'est un instrument. Nous voulons le pouvoir pour refaire l'économie, une économie qui ne peut pas être inspirée, justifiée par l'argent, qui croirait seulement aux pouvoirs créateurs de l'argent; mais une économie humaniste, bâtie à la dimension de l'homme.

Mais pas seulement ça, nous voulons refaire aussi la société et nous voulons ouvrir toute la dimension de la culture, de la culture canadienne, québécoise, de la culture mondiale, de la culture humaine à tous les travailleurs. Nous voulons la promotion personnelle, mais nous voulons aussi la promotion collective de tous les travailleurs du Québec. Pour ça, vous devrez mener une lutte acharnée dans ce deuxième front où la CSN jouera son grand rôle historique dans la société québécoise.

De ce point de vue là, je partirai avec un grand espoir et je dirai à mes camarades de l'Amérique latine qu'ici, au Canada, il y a des camarades qui se battent, qui se battent avec une grande générosité, avec un grand courage, et que notre lutte en Amérique latine ne sera pas seulement une lutte tragique, parce que la tragédie c'est une situation où il n'y a plus d'espoir, où il n'y a plus d'alternative.

Mais, en Amérique latine, nous pourrions continuer notre lutte avec un grand espoir parce que nos camarades du Canada se battent contre les mêmes obstacles, contre les mêmes ennemis que nous. Ils se battent contre le capitalisme, ils se battent contre l'impérialisme.

Nous autres, en Amérique latine, dans le petit jardin d'en-arrière comme disent les Américains, nous nous battons aussi contre le capitalisme et contre l'impérialisme.

Je crois, — et ça c'est la grande perspective de l'avenir — qu'en profitant de ce mouvement de contestation et de révolte qu'il y a aussi à l'intérieur des Etats-Unis, les Canadiens, les Québécois, les Américains et les Latino-américains, tous ensemble révoltés contre ce capitalisme et contre cet impérialisme, nous allons gagner la lutte, parce que l'histoire a toujours démontré que le dernier mot appartient au peuple!

LA VIE SYNDICALE

la CSN en marche

Calendrier des événements de septembre

1 La grève des employés de la crèmerie Crête entre dans son septième mois.

2 Le Conseil central de Joliette tient son banquet annuel à l'occasion de la fête du Travail. Le président de la CSN, Marcel Pepin y adresse la parole et accorde son appui aux grévistes de la région, ceux de la RAQ, et de Joliette Steel. Le président du conseil, Guy Lévesque, remet des médailles commémoratives à des vétérans du syndicalisme.

3 Assemblée d'information des grévistes de la Régie des alcools à Tracy. Le président Marcel Pepin déclare que l'intransigeance du gouvernement de l'Union nationale lui est imposé par la haute finance. Des assemblées du genre ont déjà eu lieu à Alma, Rimouski et Sherbrooke. D'autres auront lieu au cours du mois à Hull, Shawinigan, St-Jean et Montréal.

4 Le Conseil central de Québec accorde son appui à l'Association des locataires du domaine St-Charles de Duberger dont les membres protestent contre les dernières hausses du loyer mensuel que la Société centrale d'hypothèques et de logement vient de décréter dans leur cas. René Harmégnis conseille l'association qui compte 250 membres.

5 Le Comité d'action politique du Conseil central de Montréal se déclare solidaire des étudiants qui occupent l'école Aimé-Renaud à Saint-Léonard.

6 Une trentaine de députés, dont le chef libéral, M. Jean Lesage, et le chef souverainiste, M. René Lévesque, ont signé la pétition que font circuler les grévistes de la Régie des alcools pour demander la nomination d'un médiateur impartial.

7 Le Comité d'action politique du Conseil central de Montréal dénonce l'attitude de la FTQ dans le conflit de la Canadian Bechtel à Baie-Comeau.

8 Le Syndicat des travailleurs de l'amiante de l'Asbestos Corp., de Thetford Mines, s'entendit auprès du ministre de la justice, M. Bertrand, pourquoi le Juge Georges-René Fournier, de la Cour supérieure, n'a pas encore rendu jugement dans une cause entendue depuis le 14 février 1967. Roland Marcoux, conseiller technique, explique qu'il s'agit d'une poursuite du syndicat contre la compagnie qui ne veut pas appliquer la décision unanime d'un tribunal d'arbitrage rendue en juillet 1965 en faveur d'un membre du syndicat.

9 La Cour supérieure rejette la demande des unions internationales pour l'émission d'un bref de prohibition contre la Commission de relations de travail de Québec dans l'affaire de Canadian Bechtel. Ce bref aurait eu pour effet d'annuler le vote de représentation que la CSN a gagné à Baie-Comeau le 16 d'août.

10 Jacques Archambault, représentant du Conseil central de Québec au Bureau de l'industrie et du commerce du Québec métropolitain, accuse les dirigeants de la Chambre de commerce du district de Québec d'avoir comploté auprès du maire de Québec, M. Lamontagne, pour inciter ce dernier à couler cet organisme en réduisant substantiellement les subventions de la ville. Le Bureau est contraint de suspendre ses activités.

11 Le premier ministre Trudeau reçoit à dîner des dirigeants syndicaux, dont le président Marcel Pepin et le secrétaire Raymond Parent, de la CSN, pour discuter des restrictions sur les salaires et les prix.

12 Le Syndicat général du cinéma et de la télévision gagne le vote de représentation chez les 91 journalistes de Radio-Canada à Montréal et à Québec. 60 journalistes ont accordé leur appui au SGCT-CSN et 31 à l'American Newspaper Guild affiliée au Congrès du travail du Canada.

13 Un député de l'Union nationale, M. Philippe Demers, de St-Maurice, signe la pétition des grévistes de la Régie des alcools demandant la nomination d'un médiateur impartial par le gouvernement.

14 La direction de Penmans Ltd, de Coaticook, annonce la fermeture de l'usine pour juin 1969. La contraction graduelle des opérations commencera en janvier. Le président du syndicat, Jean-Paul Caron, réclame immédiatement la formation d'un comité mixte gouvernement-syndicat-employeur pour le reclassement des employés.

15 Le président de la CSN, Marcel Pepin déclare devant le Bureau confédéral réuni en session à Québec que le gouvernement Trudeau ferait un pas concret vers l'établissement d'une "société juste" s'il appliquait le plus tôt possible les principales recommandations du rapport Carter qui vise à réformer le régime fiscal actuel. Le Bureau confédéral venait d'adopter les premiers éléments d'une politique fiscale pour le mouvement.

16 Le président Marcel Pepin déclare devant le Bureau confédéral que la grève des employés de la Régie des alcools s'inscrit parmi les grandes luttes qui ont jalonné l'histoire de notre mouvement syndical.

17 La Commission de relations de travail accreditée le Syndicat de la construction de Hauteville et Baie-Comeau à la Canadian Bechtel de Baie-Comeau. Cette décision fait suite au vote de représentation remporté par la CSN le 16 août et à la décision de la Cour supérieure de ne pas annuler ce scrutin.

18 Douze dirigeants de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens, en visite à Québec, appuient les grévistes de Domtar à Windsor et East-Angus.

19 Le premier ministre intérimaire Jean-Jacques Bertrand reçoit la délégation de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens.

20 Un groupe de grévistes de la Régie des alcools accueillent à Dorval le premier ministre Johnson qui revient d'un voyage de repos dans le sud. Les pancartes des grévistes rappellent au premier ministre que son gouvernement laisse pourrir depuis 11 mois la question du renouvellement de leur convention collective.

21 Le Syndicat des employés du chantier maritime de George T. Davie, de Lauzon, fait parvenir un mémoire aux ministres Jean-Jacques Bertrand et Jean Marchand pour leur demander la formation d'un comité mixte composé de représentants des gouvernements québécois, fédéral et du syndicat pour étudier les demandes des congédiés du chantier au point de vue humanitaire.

22 La population continue d'appuyer les grévistes de la compagnie Domtar de Windsor et East Angus. Le maire de Windsor, Lewis Craig, appuie les syndiqués et invite la compagnie à négocier pour vrai. Par ailleurs, le Syndicat des employés du moulin à papier de Kruger, de Bromptonville, verse \$4,000 au fonds de secours de la grève. Plusieurs associations lancent des campagnes pour secourir les grévistes du point de vue alimentaire. Quant aux marchands d'East Angus et de Windsor on estime qu'ils ont donné au moins

\$11,000 aux grévistes depuis le début du conflit à la mi-juillet.

23 A la fin de la visite des délégués de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens au Québec on annonce que la CLASC et la CSN se proposent de réaliser des conférences syndicales périodiques entre les deux centrales.

24 Mise sur pied d'une nouvelle structure au Syndicat régional de la construction de St-Hyacinthe, Cowansville, Granby et St-Jean.

25 S. T. Payne, 2e vice-président de la CSN, devient conciliateur au ministère fédéral du Travail.

26 Quelques 800 grévistes de la Régie des alcools manifestent à Québec à l'occasion d'une conférence de presse du premier ministre Johnson. Une pétition de 50,000 noms est remise au ministre Marcel Masse pour demander la nomination d'un médiateur impartial dans le conflit.

27 Devant la situation alarmante qui prévaut dans les relations de travail au port de Montréal, le Syndicat des employés du port tente une ultime démarche auprès du ministre fédéral du Travail, M. Bryce Mackasey.

28 Le Bureau confédéral de la CSN observe une minute de silence à cause du décès du premier ministre Daniel Johnson. Le président Marcel Pepin offre les condoléances de la centrale à madame Johnson et à ses enfants.

29 Les anciens travailleurs de la traverse de Trois-Rivières fermée depuis 9 mois à la suite de la disparition du service de traversiers attirent l'attention sur leur sort. Seulement 39 employés sur 86 employés licenciés ont trouvé un emploi stable depuis. Les travailleurs font porter la plus grande partie du tort sur leur ancien employeur, la ville de Trois-Rivières, qui les traite de façon irresponsable et cavalière.

30 Participant à la session annuelle de l'Institut canadien des Affaires publiques dont le thème est "le défi de la participation", le président Marcel Pepin déclare que s'il faut tout remettre en cause à l'heure actuelle, il faut aussi remettre en cause le syndicalisme tel que nous le connaissons parce qu'il n'a pas donné à l'ouvrier ce pourquoi il était créé: la joie de vivre à l'usine. "Les gens, expliquent-ils, se sentent esclaves aujourd'hui pas tellement à cause de leurs conditions de travail mais parce qu'ils ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent".

31 Un règlement intervient dans le conflit qui a provoqué une journée d'études à l'hôpital La Piéta, de Hull, à la suite du congédiement de 10 aide-infirmières. Les personnes congédiées sont réembauchées à d'autres postes.

32 Chemell Ltée décide d'interrompre sa production de tissus d'ameublement. L'usine de Saint-Jean, où la compagnie fabrique ces tissus, réduit progressivement sa production à partir du 1er octobre et elle fermera ses portes à la fin de 1968. L'usine emploie 280 personnes. Un comité mixte de reclassement (syndicat-compagnies, gouvernements) a été mis sur pied.

33 La population continue d'appuyer les grévistes de la compagnie Domtar de Windsor et East Angus. Le maire de Windsor, Lewis Craig, appuie les syndiqués et invite la compagnie à négocier pour vrai. Par ailleurs, le Syndicat des employés du moulin à papier de Kruger, de Bromptonville, verse \$4,000 au fonds de secours de la grève. Plusieurs associations lancent des campagnes pour secourir les grévistes du point de vue alimentaire. Quant aux marchands d'East Angus et de Windsor on estime qu'ils ont donné au moins

\$11,000 aux grévistes depuis le début du conflit à la mi-juillet.

34 A la fin de la visite des délégués de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens au Québec on annonce que la CLASC et la CSN se proposent de réaliser des conférences syndicales périodiques entre les deux centrales.

35 Mise sur pied d'une nouvelle structure au Syndicat régional de la construction de St-Hyacinthe, Cowansville, Granby et St-Jean.

36 S. T. Payne, 2e vice-président de la CSN, devient conciliateur au ministère fédéral du Travail.

37 Quelques 800 grévistes de la Régie des alcools manifestent à Québec à l'occasion d'une conférence de presse du premier ministre Johnson. Une pétition de 50,000 noms est remise au ministre Marcel Masse pour demander la nomination d'un médiateur impartial dans le conflit.

38 Devant la situation alarmante qui prévaut dans les relations de travail au port de Montréal, le Syndicat des employés du port tente une ultime démarche auprès du ministre fédéral du Travail, M. Bryce Mackasey.

39 Le Bureau confédéral de la CSN observe une minute de silence à cause du décès du premier ministre Daniel Johnson. Le président Marcel Pepin offre les condoléances de la centrale à madame Johnson et à ses enfants.

40 Les anciens travailleurs de la traverse de Trois-Rivières fermée depuis 9 mois à la suite de la disparition du service de traversiers attirent l'attention sur leur sort. Seulement 39 employés sur 86 employés licenciés ont trouvé un emploi stable depuis. Les travailleurs font porter la plus grande partie du tort sur leur ancien employeur, la ville de Trois-Rivières, qui les traite de façon irresponsable et cavalière.

41 Participant à la session annuelle de l'Institut canadien des Affaires publiques dont le thème est "le défi de la participation", le président Marcel Pepin déclare que s'il faut tout remettre en cause à l'heure actuelle, il faut aussi remettre en cause le syndicalisme tel que nous le connaissons parce qu'il n'a pas donné à l'ouvrier ce pourquoi il était créé: la joie de vivre à l'usine. "Les gens, expliquent-ils, se sentent esclaves aujourd'hui pas tellement à cause de leurs conditions de travail mais parce qu'ils ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent".

42 Un règlement intervient dans le conflit qui a provoqué une journée d'études à l'hôpital La Piéta, de Hull, à la suite du congédiement de 10 aide-infirmières. Les personnes congédiées sont réembauchées à d'autres postes.

43 Chemell Ltée décide d'interrompre sa production de tissus d'ameublement. L'usine de Saint-Jean, où la compagnie fabrique ces tissus, réduit progressivement sa production à partir du 1er octobre et elle fermera ses portes à la fin de 1968. L'usine emploie 280 personnes. Un comité mixte de reclassement (syndicat-compagnies, gouvernements) a été mis sur pied.

44 La population continue d'appuyer les grévistes de la compagnie Domtar de Windsor et East Angus. Le maire de Windsor, Lewis Craig, appuie les syndiqués et invite la compagnie à négocier pour vrai. Par ailleurs, le Syndicat des employés du moulin à papier de Kruger, de Bromptonville, verse \$4,000 au fonds de secours de la grève. Plusieurs associations lancent des campagnes pour secourir les grévistes du point de vue alimentaire. Quant aux marchands d'East Angus et de Windsor on estime qu'ils ont donné au moins

\$11,000 aux grévistes depuis le début du conflit à la mi-juillet.

45 A la fin de la visite des délégués de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens au Québec on annonce que la CLASC et la CSN se proposent de réaliser des conférences syndicales périodiques entre les deux centrales.

46 Mise sur pied d'une nouvelle structure au Syndicat régional de la construction de St-Hyacinthe, Cowansville, Granby et St-Jean.

47 S. T. Payne, 2e vice-président de la CSN, devient conciliateur au ministère fédéral du Travail.

48 Quelques 800 grévistes de la Régie des alcools manifestent à Québec à l'occasion d'une conférence de presse du premier ministre Johnson. Une pétition de 50,000 noms est remise au ministre Marcel Masse pour demander la nomination d'un médiateur impartial dans le conflit.

49 Devant la situation alarmante qui prévaut dans les relations de travail au port de Montréal, le Syndicat des employés du port tente une ultime démarche auprès du ministre fédéral du Travail, M. Bryce Mackasey.

50 Le Bureau confédéral de la CSN observe une minute de silence à cause du décès du premier ministre Daniel Johnson. Le président Marcel Pepin offre les condoléances de la centrale à madame Johnson et à ses enfants.

51 Les anciens travailleurs de la traverse de Trois-Rivières fermée depuis 9 mois à la suite de la disparition du service de traversiers attirent l'attention sur leur sort. Seulement 39 employés sur 86 employés licenciés ont trouvé un emploi stable depuis. Les travailleurs font porter la plus grande partie du tort sur leur ancien employeur, la ville de Trois-Rivières, qui les traite de façon irresponsable et cavalière.

52 Participant à la session annuelle de l'Institut canadien des Affaires publiques dont le thème est "le défi de la participation", le président Marcel Pepin déclare que s'il faut tout remettre en cause à l'heure actuelle, il faut aussi remettre en cause le syndicalisme tel que nous le connaissons parce qu'il n'a pas donné à l'ouvrier ce pourquoi il était créé: la joie de vivre à l'usine. "Les gens, expliquent-ils, se sentent esclaves aujourd'hui pas tellement à cause de leurs conditions de travail mais parce qu'ils ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent".

53 Un règlement intervient dans le conflit qui a provoqué une journée d'études à l'hôpital La Piéta, de Hull, à la suite du congédiement de 10 aide-infirmières. Les personnes congédiées sont réembauchées à d'autres postes.

54 Chemell Ltée décide d'interrompre sa production de tissus d'ameublement. L'usine de Saint-Jean, où la compagnie fabrique ces tissus, réduit progressivement sa production à partir du 1er octobre et elle fermera ses portes à la fin de 1968. L'usine emploie 280 personnes. Un comité mixte de reclassement (syndicat-compagnies, gouvernements) a été mis sur pied.

55 La population continue d'appuyer les grévistes de la compagnie Domtar de Windsor et East Angus. Le maire de Windsor, Lewis Craig, appuie les syndiqués et invite la compagnie à négocier pour vrai. Par ailleurs, le Syndicat des employés du moulin à papier de Kruger, de Bromptonville, verse \$4,000 au fonds de secours de la grève. Plusieurs associations lancent des campagnes pour secourir les grévistes du point de vue alimentaire. Quant aux marchands d'East Angus et de Windsor on estime qu'ils ont donné au moins

56 motions soient accordées selon l'ancienneté. Quant aux vacances, ces employés obtiennent deux semaines de vacances payées à 4 1/2% du salaire après trois ans; les employés qui ont entre 5 et 10 ans d'expérience obtiennent deux semaines de vacances payées à 5 1/2% du salaire et ceux qui sont à l'emploi de la compagnie depuis plus de 10 ans obtiennent trois semaines de vacances payées à 6% du salaire. Jean-Louis Gendron a agi comme chef négociateur du côté syndical.

57 Le Syndicat des employés municipaux de Gagnon et les représentants de la ville en sont venus à une entente en août. La nouvelle convention aura une durée de trois ans. Elle institue la semaine de 40 heures.

58 Evitant la grève de justesse, les quelque 544 employés, membres du Syndicat interprofessionnel de l'Hydro-Québec ont accepté en août les dernières offres patronales. Ils obtiennent une hausse de salaire hebdomadaire de \$16 répartie sur deux ans, ainsi que le maintien de leurs droits acquis. Ils doivent cependant abandonner des revendications majeures comme la restriction de faire exécuter des travaux par des gens qui ne sont pas membres du syndicat.

59 Le Syndicat des employés de la compagnie Bandag a signé sa première convention collective en juin. Cette société est une filiale de la compagnie américaine Bang Incorporated, de l'owa. Elle s'est installée à Shawinigan l'automne dernier. Le syndicat existe depuis le 23 décembre 1967 et a été accrédité le 15 février 1968. Six séances de négociations ont suffi pour permettre une entente qui prévoit des gains substantiels pour les employés. Le salaire maximum est actuellement de \$2.90 et atteindra \$3.19 en avril 1969. Le salaire de base sera alors de \$2.04. Avant la signature de la convention, les salaires se situaient entre \$1.50 et \$1.85. Huit fêtes chômées et payées sont aussi accordées, ainsi que plusieurs autres avantages. Le comité de négociations syndicales était composé de Pierre Bauchemin, président; Pierre Marchand, secrétaire et Paul-Emile Jobin, trésorier.

60 L'Association professionnelle des policiers de Saint-Jean a renouvelé sa convention collective en juillet. Les 38 membres de ce syndicat voient leurs salaires hebdomadaires majorés de \$24 en moyenne pour 1968 et de \$8 en moyenne pour 1969, avec rétroactivité au 1er janvier dernier. Il y a eu des améliorations apportées également aux chapitres des heures de travail, de la procédure de promotion, des heures supplémentaires, du régime de retraite, de l'habillement, des mesures disciplinaires, etc. Les syndiqués obtiennent aussi l'atelier fermé. En tout, 43 clauses ont été améliorées et on a évité l'arbitrage de justesse. Adrien Beauvais, de la Fédération des services publics, a négocié cette convention.

61 Le Syndicat national des métiers de la construction de Drummondville vient de renouveler la convention collective des employés de Drummond Ready-Mix Ltd. Il y a eu augmentation générale des salaires de \$0.30 l'heure, répartie sur deux ans. On a également amélioré les clauses d'ancienneté, d'heures de travail, des vacances annuelles, des jours chômés et payés, de la période de repos, etc.

62 Le Syndicat national du bois ouvré de la région de St-Hyacinthe vient de renouveler les conventions collectives de ses membres à l'emploi de deux entreprises de St-Hyacinthe, C.-A. Cayouette Ltée et A. St-Germain et fils Ltée.

63 Dans le cas des employés de A. Cayouette, les syndiqués obtiennent une majoration générale de salaire de \$0.30 l'heure étalée sur deux ans. Les gardiens-chauffeurs de bouillottes obtiennent une augmentation hebdomadaire de \$15, également répartie sur deux ans. Des améliorations sont également apportées aux clauses des fêtes chômées payées, au régime des vacances, des congés sociaux, etc. Au chapitre du bien-être et de la santé, les salariés verront mis à leur disposition un endroit pour prendre leurs repas. Dans le cas de l'entreprise A. St-Germain et fils, les syndiqués ont obtenu des augmentations générales de salaire de \$0.35 l'heure, répartie sur deux ans. Les gardiens-chauffeurs de bouillottes ont obtenu pour leur part une augmentation de \$0.15 l'heure. Tout comme chez A. Cayouette, il y a eu des améliorations aux clauses des fêtes chômées et payées, des vacances, des heures de travail, des congés sociaux, etc. Les deux conventions expireront d'ailleurs à la même date, en juin 1970.

64 Le Syndicat des travailleurs en chausserie de Montréal a signé une convention collective avantageuse pour les employés de la manufacture La Solpa, de Montréal. Elle prévoit notamment des augmentations de salaires substantielles. Le régime des vacances payées est aussi amélioré, de même que la clause des congés sociaux. La semaine de travail sera de 40 heures. Au chapitre des changements technologiques, aucun ne sera fait à moins que le syndicat ne soit averti au moins trois mois à l'avance. Les mutations provoquées par ces changements pourront être sujettes de griefs. De plus, ces mutations ne pourront entraîner aucune diminution de salaires.

65 Les journalistes du quotidien "l'Action", membres du Syndicat des journalistes de Québec ont renouvelé leur convention collective de travail en juillet, après l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail. Les quelque 25 membres de la section jouiront d'ici 1970 d'une hausse hebdomadaire de salaire moyenne de \$10 en 1968 et de \$5 en 1969, dans le cadre d'une échelle de salaires équivalente à celle de leurs confrères du quotidien "Le Soleil". La semaine de travail passe de 37 1/2 à 35 heures. Les parties ont aussi convenu de créer un comité mixte chargé d'étudier les problèmes qui se posent au niveau de la direction du journal et de faire les recommandations qui s'imposent.

66 Le Syndicat national des employés de ville de Laval, qui groupe les 350 employés manuels à l'emploi de cette ville, a renouvelé sa convention collective pour les deux prochaines années. Les négociations se sont poursuivies pendant cinq mois, plusieurs séances eurent lieu devant un conciliateur du ministère du Travail (voir Le Travail d'août). Les employés ont obtenu plusieurs clauses garantissant le respect des droits de l'ancienneté dans le cas de promotion, mutation temporaire et assignation dans les lieux de travail. Ils ont obtenu une clause améliorée de temps supplémentaire prévoyant des bénéfices accrus et une répartition équitable. Ils ont obtenu des périodes de repos intercalaires, la garantie de 12 fêtes chômées et payées par année, la formation d'un comité mixte de relations ouvrières et de sécurité, le respect des droits acquis, une liste de vêtements nécessaires au travail, et la reconnaissance de huit nouvelles classifications. Au point de vue monétaire, les employés ont obtenu une augmentation horaire de \$0.50 pour deux ans, ce qui constitue une augmentation de 25%. Claude St-Arnaud, conseiller technique à la CSN, dirigeait le comité de négociation syndical.

conventions collectives

Le Syndicat professionnel des enseignants (SPE) a signé, en août, une convention avec les collèges classiques. D'une durée de trois ans, elle touche quelque 1,100 enseignants de 28 collèges classiques. Les principaux points de cette entente portent sur la parité de salaire, la création de nouveaux mécanismes de consultation et de participation, la détermination par un rapport maître-élèves de la charge de travail de l'enseignement et sur la permanence acquise après deux années d'enseignement. Pierre Bernier, président du syndicat, et Robert Marceau, conseiller technique à la CSN, ont été les principaux négociateurs syndicaux.

Un accord prévoyant des hausses de salaires de 14% en faveur de 130 employés du Conseil des ports nationaux de Montréal est intervenu en août par suite de la mise sur pied d'une commission conciliatrice du gouvernement fédéral. Ces employés de bureaux syndiqués avec la CSN ont accepté une augmentation de 7% rétroactive au 23 décembre 1967 et une autre de 7% à compter du 23 décembre 1968. De plus, chaque employé reçoit une somme de 5% du salaire annuel en vigueur le 22 décembre 1967. Le contrat expire en 1969.

Le Syndicat des employés de la World Wide Gum, de Granby, en est venu à une entente avec la compagnie en août pour un nouveau contrat de travail de deux ans. Ces 40 travailleurs ont obtenu une augmentation minimum de \$0.20 l'heure tandis que le nombre de leurs congés payés est porté de six à huit par année. En outre, ils seront rémunérés à temps et demi lorsqu'ils travailleront en plus de 45 heures par semaine. De plus, la prime de nuit a été portée de \$0.10 à \$0.12 l'heure, la compagnie s'est engagée à fournir les vêtements de travail dans certains départements, la compagnie a consenti à ce que les pro-



Le mois d'octobre n'a vu le règlement d'aucun des conflits majeurs que des syndiqués de

URGENT
Répondez à ce questionnaire
et retournez-nous le
IMMÉDIATEMENT!

Est-ce qu'on parle français sur la "job"?

Il devient de plus en plus important de savoir, de façon aussi précise que possible, quelle est la situation du français dans les entreprises, tant publiques que privées, tant francophones qu'anglophones, partout où la C.S.N. a des syndicats.

Quelle est la situation du français dans votre entreprise? Aux renseignements déjà obtenus dans une enquête que nous avons faite en 1965, nous désirons ajouter ceux que nous demandons ici.

C'est en répondant aux questions ci-dessous que vous nous permettrez de nous faire une idée de la situation et de fixer notre ligne de conduite en conséquence.

Faites-vous donc un devoir syndical de répondre au meilleur de votre connaissance et dans le plus bref délai au questionnaire ci-dessous et retournez-le nous, soit directement, soit en le remettant à votre président de syndicat, à qui nous demandons de nous faire parvenir les réponses ainsi recueillies.

Nous prions chaque président de syndicat de voir à ce que ce questionnaire soit rempli par chacun des dirigeants de son syndicat, afin de nous permettre d'obtenir le plus large éventail possible de réponses.

Nous n'avons pas la prétention de réaliser ainsi une enquête absolument scientifique. Il s'agit plutôt d'un coup de sonde rapide.

Les réponses seront adressées comme suit:

Enquête-éclair sur la langue de travail,
Le Travail des militants,
C.S.N.,
1001 rue St-Denis,
Montréal.

Répondez au questionnaire sur cette feuille de journal, découpez-la et postez-la à l'adresse ci-haut. Merci. Il n'est pas nécessaire de signer votre envoi.

A— Langue de travail

1.— NOMS DES OCCUPATIONS

Pour désigner les fonctions, métiers, occupations, dans votre établissement, emploie-t-on surtout le terme français ou le terme anglais?
Le terme français Le terme anglais

2.— NOMS DES OUTILS, MACHINES, ETC.

Les instruments de travail, outils, machines, appareils, sont-ils désignés surtout en français ou surtout en anglais?
Français Anglais

3.— NOMS DES PIÈCES DE MACHINERIE

Les pièces et les parties composantes de ces outils, machines et appareils sont-ils désignés surtout en français ou surtout en anglais par la main-d'oeuvre?
En français En anglais

4.— TEXTE DES PLANS, DEVIS, ETC.

Les plans, devis, "bleus", diagrammes, etc., utilisés dans votre travail, sont-ils faits en français ou en anglais?
En français En anglais

5.— TEXTE DES MANUELS

Les manuels techniques utilisés dans votre travail sont-ils en français ou en anglais?
En français En anglais

6.— INSTRUCTIONS DES FABRICANTS

Les instructions des fabricants des outils, machines ou appareils, destinées à votre travail, sont-elles en français ou en anglais?
En français En anglais

7.— COURS DE FORMATION DANS VOTRE ENTREPRISE

Si vous suivez des cours de formation dans votre entreprise, en vue de votre travail actuel ou bien en vue d'une promotion future possible, ces cours sont-ils donnés en français ou en anglais?
En français En anglais

8.— TERMES TECHNIQUES UTILISÉS DANS CES COURS

Si ces cours sont donnés en français, les mots techniques anglais y sont-ils tout de même couramment employés pour désigner les choses, les fonctions, les appareils, les machines, les produits, etc.?
Oui Non

9.— CORRESPONDANCE INTERNE OU INTERDÉPARTEMENTALE

La correspondance interne de votre établissement (mémos aux supérieurs ou de la part des supérieurs, mémos entre les différents services ou départements) se fait-elle en français ou en anglais?
En français En anglais

10.— RAPPORTS DE VOTRE TRAVAIL

Les divers rapports que vous avez à faire relativement à l'exécution de votre travail se font-ils en français ou en anglais?
En français En anglais

11.— RAPPORTS DE PRODUCTION

Vos rapports quotidiens de production doivent-ils se faire en français ou en anglais?
En français En anglais

12.— MOTS ANGLAIS DIVERS

Employez-vous d'ordinaire des mots anglais courants comme:
"foreman" au lieu de contremaître oui... non...
"punch" au lieu de poinçon oui... non...
"boss" au lieu de patron oui... non...
"office" au lieu de bureau oui... non...

13.— AUTRES TERMES ANGLAIS D'USAGE COURANT

Pour ce qui est des termes de convention collective et indépendamment du texte de votre convention, dites-vous couramment:
"overtime" au lieu de temps supplémentaire
oui... non...
"shift" au lieu d'équipe oui... non...
"seniority" au lieu d'ancienneté oui... non...
"closed shop" au lieu d'atelier fermé oui... non...
"lay-off" au lieu de mise-à-pied oui... non...
"slacké" au lieu de congédié oui... non...
"bumper" au lieu de déplacer oui... non...

B— Identification de votre secteur de travail

- Etes-vous
 - ouvrier?
 - employé de bureau?
 - cadre?
- Travaillez-vous
 - dans une administration publique?
 - dans une entreprise privée?
 - dans une entreprise semi-publique? (comme un hôpital)
- Travaillez-vous
 - dans une entreprise ou administration appartenant surtout à des francophones?
 - dans une entreprise ou administration appartenant surtout à des anglophones?
- Votre entreprise compte-elle
 - moins de 300 salariés?
 - de 300 à 1000 salariés?
 - plus de 1000 salariés?

Le Conseil central de Québec préconise la création d'une Commission de transport du Québec métropolitain sous l'égide d'une corporation métropolitaine

Le Conseil central de Québec a présenté, le 2 octobre, un mémoire au comité du ministère des Affaires municipales qui enquête présentement sur le transport en commun dans la région de Québec. L'article suivant résume les principaux points de ce document qui devrait être d'un précieux secours au gouvernement lorsque viendra le moment (pas trop éloigné, souhaitons-le) de préparer un projet de loi pour régler ce problème, un des plus cruciaux dans la région. Ce document fait suite et précise le mémoire que le Conseil central avait présenté au gouvernement en février dernier sur la situation socio-économique générale de la région métropolitaine de Québec.

Le Conseil central de Québec préconise la création d'une commission de transport du Québec métropolitain, sous l'égide d'une corporation métropolitaine, pour intégrer et fusionner les multiples compagnies qui fournissent ce service à Québec et dans sa banlieue.

Le mémoire du Conseil central insiste d'abord sur la nécessité de régler ce problème de transport en commun dans le cadre de l'établissement d'une corporation métropolitaine dont dépendrait la commission proposée.

Le document explique en effet que "le problème du transport en commun étant relié aux autres problèmes de la région de Québec (voiries régionales, circulation, planification urbaine, anarchie des impôts municipaux, morcellement du territoire métropolitain, manque de coordination intermunicipale, etc.), c'est donc en vain qu'on essaierait de le résoudre sans toucher aux structures politiques et administratives de la région et sans le situer dans le cadre d'un aménagement physique conforme à une utilisation rationnelle et fonctionnelle (zones industrielles, résidentielles, commerciales, touristiques et récréatives) du territoire de la région".

Pour le Conseil central de Québec, la réforme des structures politiques et administratives de la région métropolitaine de Québec constitue donc une opération préalable à tout effort d'aménagement, de municipalisation et de planification des services en transport en commun dans la région.

A ce sujet, le Conseil central rappelle le mémoire-cadre, qu'il a présenté au premier ministre Johnson le 14 février dernier dans lequel il réclamait une réforme des structures politiques et administratives de la région et préconisait, notamment, la création d'une corporation métropolitaine. Malheureusement, déplore l'organisme syndical, malgré la surenchère des promesses du gouvernement provincial, aucune des recommandations de février n'a été appliquée jusqu'ici.

L'option du Conseil central: Une commission de transport du Québec métropolitain

Avant d'étudier les différentes possibilités, le Conseil central fait un deuxième reproche à l'administration provinciale: celui de n'avoir pas rendu publics, malgré ses demandes répétées, les résultats de l'étude entreprise par le ministère de la voirie sur le transport en commun dans la région. Si le Conseil central et les autres corps socio-économiques et politiques, de la région de Québec avaient été saisis de conclusions de cette étude, ils auraient été en mesure, en effet, de fournir au comité des avis plus judicieux sur la solution gouvernementale appropriée.

Quant aux possibilités, le mémoire en mentionne trois en supposant éliminé le statu quo:

● La création d'un comité régional de coordination: il rejette cette formule avancée par ceux qui ont intérêt à garder le transport en commun sous la férule de l'entreprise privée, parce que ce comité serait inopérant et dépourvu d'autorité puisque chaque compagnie continuerait à se comporter comme un monopoleur dans la zone qu'elle desservirait. Il ne peut être question de coordination (rationalisation des services, intégration des circuits) dans cette situation en effet parce que le moindre accroissement à la situation de monopole pourrait facilement signifier la disparition de la compagnie.

● La création d'une commission de transport par la ville de Québec et la prise en charge de Québec-Autobus et des autres compagnies par cette commission.

Cette formule est aussi rejetée parce qu'elle serait inopérante à cause du manque d'uniformisation et de normalisation de l'évaluation foncière dans le Québec métropolitain et surtout parce que les municipalités de banlieue risquent d'avoir peu de poids dans les décisions financières de la commission. Il faut noter que cette formule serait, à toutes fins pratiques, celle de la Commission de transport de Montréal qui a toujours été une source de querelles entre Montréal et les municipalités voisines.

La Commission de transport du Québec métropolitain:

Cette commission serait indépendante de toute municipalité et serait investie des pouvoirs nécessaires pour organiser et maintenir un système de transport en commun dans la région de Québec. Elle devrait acquérir de gré à gré ou par expropriation les biens, meu-

bles et immeubles des compagnies desservant actuellement l'agglomération de Québec. Elle jouirait du monopole d'exploitation de toutes les formes de transport public (y compris le service de traversiers entre Québec et Lévis). Les commissaires seraient nommés par la corporation métropolitaine, la ville de Québec et les autres municipalités. Le déficit d'exploitation de la commission serait garanti par la corporation métropolitaine qui percevrait sur les municipalités constituantes (Québec et les autres) des montants compensatoires au pro rata de l'évaluation foncière imposable. Cela suppose donc que l'évaluation foncière soit uniformisée et normalisée.

Le Conseil central de Québec opte carrément pour cette dernière formule parce qu'il estime qu'elle est la seule compatible avec une réorganisation (intégration, municipalisation, métropolisation, régionalisation) des services de transport en commun dans la région de Québec et la seule qui postule l'uniformisation et la normalisation de l'évaluation foncière dans la région tel que le recommandait le mémoire du 14 février.

Dans un rayon de 25 milles de Québec

Le mémoire du Conseil central délimite à un rayon de 25 milles autour de la ville de Québec le territoire sur lequel la commission aurait juridiction.

Le mémoire définit aussi plusieurs autres modalités de l'organisme projeté. C'est ainsi que la juridiction et l'autorité de la commission s'étendraient à toutes les formes de transport public (souterrain si l'éventualité se présente, par eau, en surface) excepté les taxis, le transport par voie ferrée, le transport scolaire et les services de transport fournis gratuitement par certaines compagnies à leurs employés.

Contrairement aux autres organes d'exécution de la Corporation métropolitaine de

Québec (commission des finances, commission d'aménagement et de la planification urbaine, commission d'évaluation foncière, etc.), la Commission de transport du Québec métropolitain aurait le statut juridique d'une corporation autonome mais, en principe, toutes ses décisions et initiatives devraient être sujettes à l'approbation de la commission métropolitaine envers laquelle elle serait comptable.

Enfin, la commission pourrait être composée de sept membres dont trois seraient nommés par la corporation métropolitaine, deux par la ville de Québec et les deux autres par les municipalités de banlieue.

Deux problèmes spéciaux

Dans la dernière partie de son mémoire, le Conseil central de Québec signale au comité deux problèmes qui devraient faire l'objet d'une attention spéciale avant la préparation du projet de loi de la Commission de transport du Québec métropolitain. Il s'agit du cas de l'université Laval, d'une part, et des problèmes syndicaux subséquents à l'intégration des compagnies, d'autre part.

Dans le premier cas, un comité, formé de représentants de la commission, des villes de Sainte-Foy, de Sillery de même que des autorités universitaires et des représentants de l'AGEL, serait chargé d'étudier les modalités en vertu desquelles la commission pourrait fournir le meilleur service au meilleur coût possible aux étudiants et autres usagers de l'université Laval.

Dans le second cas, un comité tripartite, formé de représentants syndicaux, de ceux de la commission et des compagnies, verrait à ce que l'intégration des services de transport se fasse sans préjudice pour les employés. La loi devrait prévoir le transfert des droits acquis par les employés des différentes compagnies à la commission.